



Conditions d'études en relation avec les différents groupes d'indemnité et les spécialités enseignées pour le recrutement des chargés d'éducation à durée déterminée et des chargés d'enseignement à durée indéterminée pour les lycées

Groupe d'indemnité A1

Niveau d'études : bachelor* et master* inscrits au registre des titres de formation

Spécialités :

- allemand, anglais, espagnol, français, histoire, italien, latin, luxembourgeois ;
- biologie, chimie, géographie, mathématiques , physique ;
- agronomie/techniques agricoles, architecture, électrotechnique, génie civil, géomètre, horticulture, mécanique, etc ;
- communication, informatique, pédagogie, psychologie, sociologie, professions de santé : infirmier, sciences politiques, enseignement logopédique ;
- sciences économiques et sociales ;
- éducation artistique, éducation musicale, éducation physique.

Groupe d'indemnité A2

Niveau d'études : bachelor* inscrit au registre des titres de formation

Spécialités :

- professions de santé : infirmier, secrétariat, éducateur gradué, gestion hôtelière.

Groupe d'indemnité B1

Niveau d'études : brevet de maîtrise* ou brevet de technicien supérieur*

Spécialités :

- métiers du bois, métiers de la toiture, métiers du métal, métiers de la coiffure, peintre-décorateur, installateur chauffage/sanitaire, électricien, électronicien, mécatronicien, mécanicien d'autos, carrossier, peintre/débosseleur, mécanicien de machines et matériels agricoles, boulanger-pâtissier, service-restauration, etc.

(*ou un diplôme/brevet reconnu équivalent)

Pour toutes informations complémentaires, vous voudrez vous adresser au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service ressources humaines, e-mail « charge.es@men.lu ».